



## **L'Assemblée de l'Église orthodoxe polonaise a interdit à ses clercs toute communion liturgique avec les schismatiques ukrainiens reconnus par Constantinople**

Le 15 novembre 2018, l'Assemblée des évêques de l'Église orthodoxe polonaise a discuté des derniers événements survenus dans l'Église en Ukraine.

Comme on sait, le 11 octobre dernier, le Synode du Patriarcat de Constantinople a pris la décision de « rétablir dans leur rang épiscopal ou sacerdotal » les leaders du schisme ukrainien et leurs partisans et « de réintégrer leurs fidèles à la communion ecclésiale ». L'intention « d'octroyer l'autocéphalie à l'Église ukrainienne » a aussi été réaffirmée. Par ailleurs, en dépit des normes canoniques de l'Église orthodoxe, le Patriarcat de Constantinople a annoncé l'ouverture d'une « stavropégie » à Kiev, sur le territoire d'une autre Église, et « l'annulation » du document transférant la métropole de Kiev au Patriarcat de Moscou, vieux de plus de 300 ans. A la suite de ces événements, le 15 octobre 2018, le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a reconnu impossible de rester en communion avec Constantinople. Dans les décrets du Concile épiscopal de l'Église orthodoxe ukrainienne, en date du 13 novembre, il est précisé : « Nous estimons inacceptable l'ingérence du Patriarcat de Constantinople dans les affaires internes d'une Église locale, et les tentatives de résoudre la question ecclésiale ukrainienne avec la participation des autorités de l'état et des schismatiques, ignorant la voix de l'Église orthodoxe canonique. »

Tenant compte de l'inquiétude générale des Églises locales, suscitée par l'instabilité de la situation ecclésiale en Ukraine, ayant une influence destructive sur l'ensemble de l'Orthodoxie, le Concile des évêques de l'Église orthodoxe polonaise a réitérer son appel à convoquer une Assemblée des primats des Églises orthodoxes, « afin qu'ensemble, dans un esprit de charité évangélique, dans l'humilité et l'unanimité, s'appuyant sur les dogmes et les canons, dans le respect mutuel, ils parviennent à une solution pacifique sur l'Orthodoxie divisée en terre ukrainienne. »

L'assemblée a constaté que les individus déchus de leur rang épiscopal et sacerdotal ne peuvent servir de leaders dans le règlement de la situation ecclésiale en Ukraine. « Leurs actions ne font que susciter plus de confusion et de discordes » est-il souligné dans le communiqué publié par l'assemblée.

Par une décision du Concile épiscopal, « il est interdit » aux prêtres de l'Église orthodoxe polonaise de célébrer et de prier avec « le clergé » du « soi-disant patriarcat de Kiev et de la prétendue église

orthodoxe autocéphale, qui ont commis beaucoup de mal dans le passé ».

Comme on sait, le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe a aussi exprimé sa position sur les actes du Patriarcat de Constantinople en Ukraine dans un document publié le 7 novembre. Il y est souligné que le Concile ne reconnaît pas les leaders des groupes schismatiques, Philarète Denissenko et Macaire Malétitch, ainsi que leurs adeptes, pour des évêques orthodoxes et des clercs, et, « par conséquent, n'entre pas en communion liturgique et canonique avec eux, ni avec leurs adeptes ».

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/46949/>